

Observations complémentaires :

- Observations flore (Q. Marescaux, 2019) :

Arctium lappa, Arrhenatherum elatius, Berula erecta, Bromus hordeaceus, Cerastium fontanum, Cirsium arvense, Cirsium oleraceum, Convolvulus sepium, Dactylis glomerata, Daucus carota, Dipsacus fullonum, Epilobium hirsutum, Filipendula ulmaria, Galeopsis tetrahit, Galium aparine, Geranium dissectum, Glechoma hederacea, Glyceria fluitans, Heracleum sphondylium, Iris pseudacorus, Juncus inflexus, Lamium album, Lathyrus pratensis, Leucanthemum ircutianum, Lolium perenne, Lotus corniculatus, Lunaria annua, Lysimachia vulgaris, Lythrum salicaria, Medicago lupulina, Melilotus officinalis, Mentha aquatica, Myosotis scorpioides, Nasturtium officinale, Phalaris arundinacea, Plantago lanceolata, Plantago major, Poa annua, Poa trivialis, Ranunculus acris, Ranunculus repens, Ranunculus sceleratus, Rubus caesius, Rumex acetosa, Rumex obtusifolius, Schedonorus arundinaceus, Schoenoplectus lacustris, **Scirpus sylvaticus**, Scrophularia auriculata, Silene dioica, Trifolium pratense, Trifolium repens, Urtica dioica

1. Informations administratives

Contexte

Dans le cadre de ses missions, le Syndicat Mixte du Bassin de la Selle (SMBS) a lancé plusieurs programmes de restauration du cours d'eau sur son territoire (effacement de seuils, reméandrage, recharge granulométrique...). Soucieux d'améliorer la connaissance de l'impact de ces travaux sur la biodiversité, le SMBS a missionné le CEN en 2019 pour réaliser une expertise écologique d'un tronçon de la Selle récemment restauré et élaborer une fiche technique de gestion écologique de ce linéaire.

Etat parcellaire

Commune	Section	Parcelles	Linéaire	Date d'aménagement	Dénomination	Propriétaire	Gestionnaire actuel
Saint- Souplet	ZC	5	150 ml	Oct à déc 2015	Berges Saint Crépin	Noréade	SMBS
		57	33 ml			Privé	
Total linéaire		150 ml					

L'étude porte sur un linéaire de cours d'eau d'**environ 150 ml** sur la **commune de Saint-Souplet**, réhabilité en 2015. La rivière de la Selle étant un cours d'eau non domanial, sa propriété et son entretien, de la berge au milieu du lit du cours d'eau, relèvent de la personne à qui appartient le terrain jouxtant le cours d'eau (article L215-2 du CE). Dans la pratique, le propriétaire peut décider de déléguer cette responsabilité, et la gestion du cours d'eau devient collective comme c'est le cas ici avec le SMBS depuis 2012 (article L211-7 du CE).

Travaux effectués :

Les travaux de restauration ont consisté notamment en :

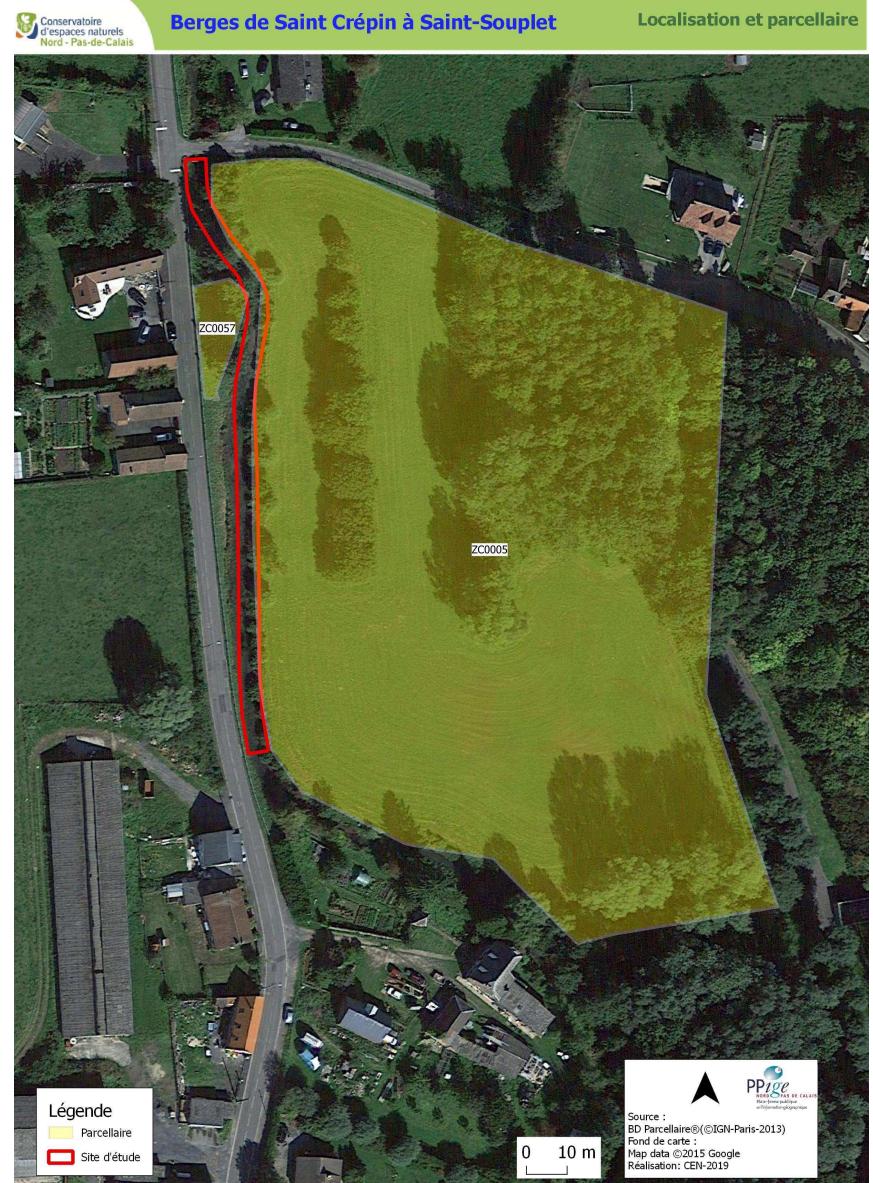
- Rétrécissement du lit du cours d'eau ;
- décalage du lit mineur pour limiter le risque d'érosion en bord de voirie ;
- plantation d'arbres ;
- reprofilage des berges, avec semis graminéen pour stabiliser les berges (Fétuque rouge, Raygrass et Trèfle rouge) ;
- aménagement d'un sentier PMR....

L'entretien est assuré par le SMBS, à raison de 2/3 fauches/an non exportées des talus et 1 fauche non exportée par an dans le lit mineur.

Contacts

Responsable CEN NPdC :
Benoît GALLET / 07.88.61.93.90
benoit.gallet@espaces-naturels.fr

Référent scientifique CEN NPdC :
Quentin MARESCAUX



Cette œuvre est mise à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 3.0 France.



Document réalisé avec le soutien de :



Diagnostic des habitats naturels

1- Herbier flottant à Callitricha à angles obtus et Callitricha à fruits plats

(Groupement à *Callitricha obtusangula* et *Callitricha platycarpa* : AR/LC) : il s'agit de la végétation se développant sur les fonds sablo-caillouteux de la Selle. Cet herbier se développe dans des eaux alcalines à neutres, mésotrophes à eutrophes et peut supporter une pollution minérale. Cet herbier est très bien développé sur le secteur étudié. Il présente un intérêt patrimonial limité mais un **intérêt écologique fonctionnel** non négligeable en tant qu'habitat pour la **faune aquatique** (zone de développement des larves d'odonates ou d'amphibiens, frayères, zones de nourrissage et de croissance pour les poissons des cours d'eau rhéophiles) ;

2- Cressonnière à Ache nodiflore (*Helosciadietum nodiflori* : PC/LC)

cette végétation se développe tout le long du secteur étudié, en pied de berge, au contact avec l'eau de la Selle. Elle est largement dominée par le Cresson (*Nasturtium officinale*) accompagnée de quelques autres hydrophytes : Ache faux-cresson (*Helosciadium nodiflorum*), Glycérie flottante (*Glyceria fluitans*), Menthe aquatique (*Mentha aquatica*). De même que pour la végétation précédente, son intérêt intrinsèque est limité mais il s'agit d'un **habitat important pour la faune aquatique et amphibiie** ;

3- Roselières des rives des fleuves et des rivières (*Phalaridion arundinaceae* : AR/NT)

cette roselière dominée par la Baldingère (*Phalaris arundinacea*) et l'Iris faux-âpre (*Iris pseudacorus*) se développe également en pied de berge, sur le niveau supérieur à la cressonnière. La topographie ne permet son développement que sur une étroite bande le long de la Selle. Il s'agit d'une **végétation quasi-menacée en Nord-Pas-de-Calais** qui a fortement régressé ces dernières années suite à l'artificialisation des berges de cours d'eau.

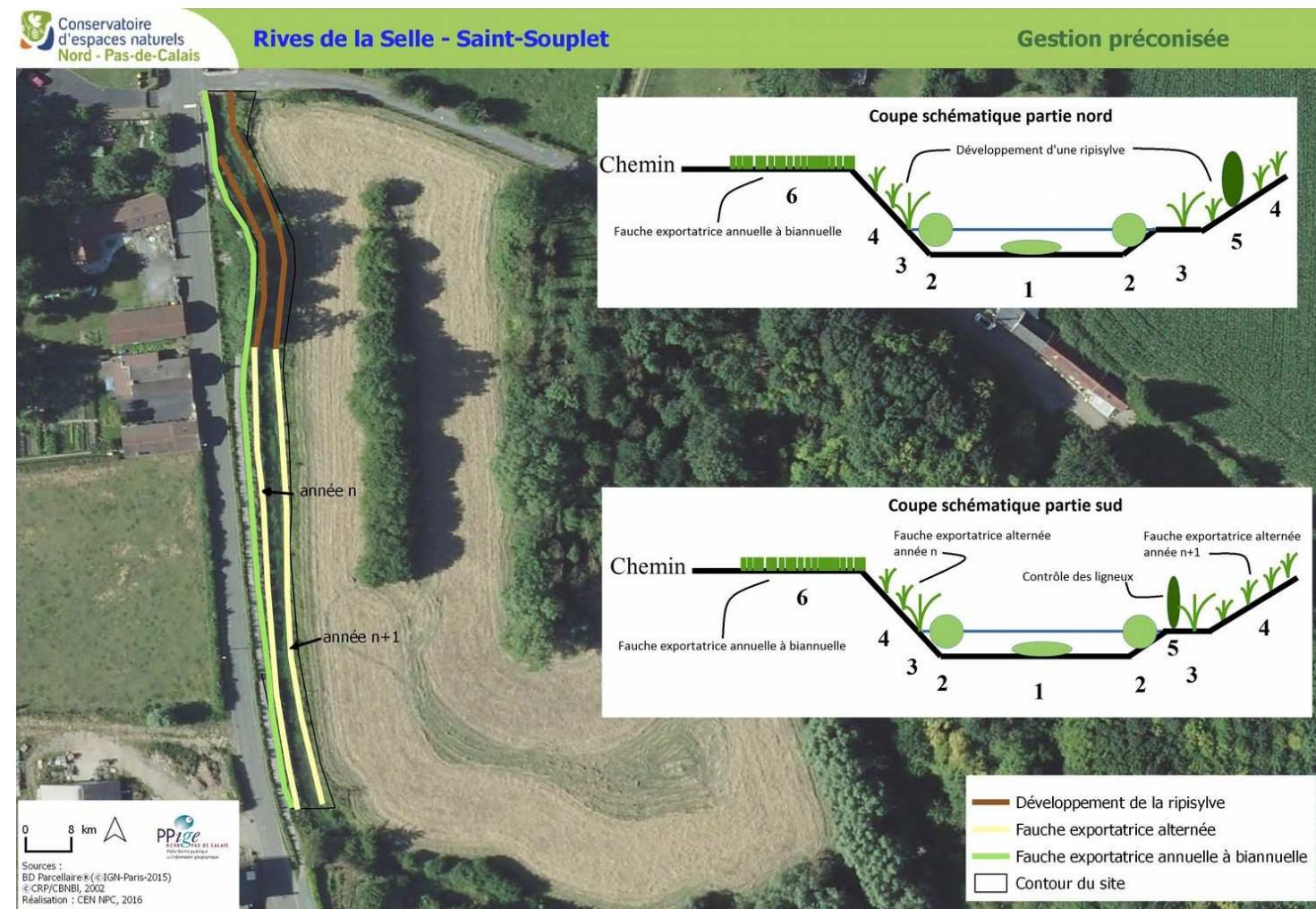
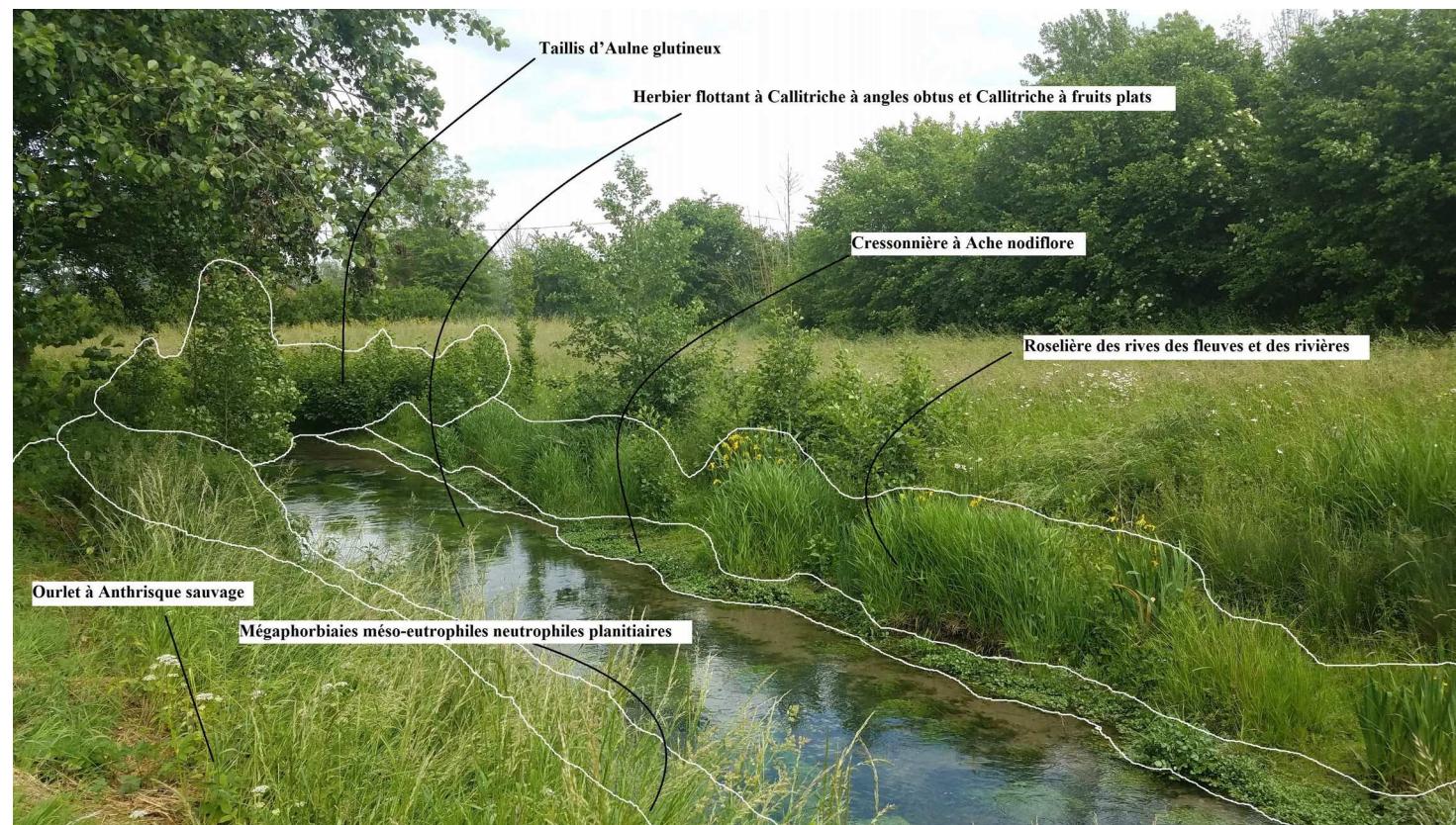
4- Mégaphorbiaies mésotrophes neutrophiles planitaires (*Thalictrum flavi* – *Filipendulion ulmariae* : PC/NT)

cette végétation de hautes herbes à larges feuilles se développe au niveau du talus. Elle est bien exprimée dans la moitié inférieure du linéaire où l'on retrouve de nombreuses espèces typiques : la Reine des prés (*Filipendula ulmaria*), le Cirse maraîcher (*Cirsium oleraceum*), l'Épilobe hirsute (*Epilobium hirsutum*), l'Angélique des bois (*Angelica sylvestris*) et le **Scirpe des bois** (*Scirpus sylvaticus*), **espèce protégée** en région Nord-Pas-de-Calais. Il s'agit d'une **végétation quasi menacée en Nord-Pas-de-Calais** ainsi qu'un **habitat inscrit à la directive européenne Habitat-Faune-Flore**.

5- On retrouve au sein de cette formation quelques **taillis d'Aulne glutineux** (*Alnus glutinosa*).

6- Ourlet à Anthrisque sauvage (*Anthriscetum sylvestris* : CC/LC)

cette végétation se développe en haut de talus jusqu'au chemin longeant la Selle. Il s'agit de la végétation typique des bords de routes gérés par broyage ou fauche non exportée. On y retrouve ainsi de nombreuses espèces eutrophiles : l'Ortie dioïque (*Urtica dioica*), le Gaillet gratteron (*Galium aparine*), l'Aegopode podagraire (*Aegopodium podagraria*), la Berce commune (*Heracleum sphondylium*), l'Anthrisque sauvage (*Anthriscus sylvestris*), accompagnées d'un cortège d'espèces prairiales. Cette végétation descend plus ou moins loin sur le talus selon les secteurs et est parfois remplacée par une végétation plutôt prairiale dominée par les graminées : Fromental (*Arrhenatherum elatius*), Dactyle aggloméré (*Dactylis glomerata*) et Marguerite (*Leucanthemum vulgare*).



3. Enjeux

- Milieux aquatiques et amphibiies

Les végétations à callitriches, les cressonnières et la roselière rivulaire sont des milieux particulièrement intéressants pour la faune aquatique et notamment la Truite fario. Ces milieux sont actuellement en bon état de conservation et il conviendra de limiter le développement des ligneux afin de maintenir l'état de ces végétations héliophiles ;

- Berges ombragées à ensoleillées

Les berges pentues sont colonisées par une mégaphorbiaie et par l'Aulne glutineux dans certains secteurs. L'alternance de ripisylve - apportant un ombrage et stabilisant les berges grâce aux branches ou racines se développant dans l'eau - et de végétations herbacées - permettant un ensoleillement maximal et un écoulement plus important de la rivière - permet à la faune aquatique de trouver des conditions optimales de développement. Il conviendra alors de laisser s'exprimer la ripisylve dans certains secteurs (notamment dans les méandres) et de maintenir des végétations herbacées ouvertes dans d'autres secteurs. Il sera alors intéressant de favoriser dans les zones ouvertes la mégaphorbiaie (végétation quasi-menacée en Nord-Pas-de-Calais) et hébergeant une espèce protégée (*Scirpus sylvaticus*).

4. Gestion préconisée

- Développement d'une ripisylve : il s'agira de laisser se développer le linéaire d'Aulne glutineux dans la partie nord, notamment dans les zones de virage.

- Fauche exportatrice alternée (zone 4) : il s'agira de mettre en place une fauche par alternance au niveau des berges : **année n** côté droit (env 90ml), **année n+1** côté gauche (env. 90 ml). Cette fauche sera réalisée fin août/début septembre afin de favoriser la mégaphorbiaie. Les produits de fauche seront ratissés et exportés afin de diminuer le niveau trophique de cette végétation (réduction à terme des espèces eutrophiles comme l'Ortie dioïque ou le Chardon des champs).

- Contrôle des ligneux (zones 2, 3 et 5) : Les banquettes d'hélophytes ne seront pas fauchées mais un contrôle des ligneux sera mis en place. Les sujets repérés seront coupés à ras et les produits exportés en même temps que la fauche.

- Fauche exportatrice annuelle à biennale (zone 6) : en haut de talus, une à deux fauches exportatrices par an sera réalisée, la première fauche fin juin, la deuxième fin août/début septembre, au même moment que la fauche des berges.